

chronique

Pour une Europe de la carte

HERVÉ SITRUK, Président Club SEPA, 2CE2S / www.clubsepa.eu



La situation créée par le passage au SEPA est en train d'évoluer à vive allure. Deux évolutions attendues doivent être analysées de façon urgente et convergente : le lancement d'un schéma sur l'instant payment et la re-composition du paysage des acteurs dans le domaine des cartes, avec le probable exercice du « put » par Visa EU, qui peuvent constituer deux événements de rupture dans le domaine des paiements.

RECOMPOSITION DU PAYSAGE

Du côté Visa, ce qui semble désormais comme un secret de « polichinelle » est attendu pour les prochains jours mais des signes avant-coureurs sont déjà apparus comme l'abandon par Visa Europe du wallet V.me au profit de la solution Checkout. Du côté de l'instant payment, c'est le trop plein, en se demandant qui n'est pas concerné, qui n'a pas la solution miracle, et qui va avoir le leadership en Europe, comme en France. En France, entre CB qui a une mission confiée par le COMP de la FBF, Stet ou SEPAmail, chacun dispose en tous cas d'un bout de la réponse. Ces évolutions sont accompagnées de recommandations importantes de l'ERPB, qui tente de jouer son rôle de pilote des évolutions dans la zone SEPA, de nouveau conseil sur les paiements en Europe au moment où l'EPC se transforme en « schéma owner » pour les schémas SCT et le SDD, et tente d'inciter à l'approfondissement de l'intégration dans la zone SEPA. Ainsi, la décision prise dernièrement par l'ERPB sur l'instant payment est très importante : elle fait suite à une consultation de l'EPC, et débouche sur une décision majeure, qui prend en compte l'existence d'un marché unique des paiements : les solutions en ce domaine doivent être interopérables dès l'origine. La décision comporte plusieurs autres points et notamment celui de la création d'un nouveau schéma, via l'EPC, fondé sur le SCT, et dénommé SC-TInst, sur lequel les fournisseurs pourraient adhérer sur une base volontaire, en espérant que la plupart des solutions fondées sur le SCT adhèrent à ce schéma. Cette décision constitue une rupture avec les pratiques du passé et à ce titre doit être saluée. Parallèlement, dans le domaine des cartes, l'ERPB a fait sien les recommandations du CSG, laissant libre le choix des standards pour les échanges carte-terminal et terminal-acquéreur, et donc n'imposant pas les normes EPAS, contrairement à beaucoup d'attentes, mais demandant au CSG d'engager un processus de contrôle de conformité des divers acteurs avec le recueil des standards cartes, le « SEPA Cards Standardisation Volume », d'étudier un standard commun pour l'ensemble de l'Europe pour les échanges Acquéreur-Émetteur, et même plus, demandant au CSG d'examiner les bénéfices d'une migration à un standard, de type single message, et à une standardisation des pratiques de compensation/règlement, dans ce domaine.

TRAVAUX DE NORMALISATION SUR LA CARTE

Mais, ces recommandations sont marquées aussi par des sous-jacents opposés : d'une part la volonté réaffirmée de veiller à créer

les conditions de l'interopérabilité et de l'innovation, notamment dès le lancement de nouveaux moyens de paiement, comme avec l'instant payment, et d'autre part, dans le domaine des cartes, une certaine désillusion, l'idée qu'il n'y a plus rien à faire pour organiser une Europe intégrée des paiements par carte et qu'il est trop tard, après l'abandon du projet Monnet. De plus, pour certains responsables européens, et parfois français, de premier plan, il subsiste l'idée que l'instant payment permettrait de remplacer à terme les opérations par carte en Europe, jugées non interopérables, avec plus de vingt-cinq standards, et sous la domination des Schémas cartes « américains ». Le site du parlement européen ne comportait-il pas récemment un slide dans lequel il était indiqué que plus de 95 % des transactions par carte en Europe l'étaient par les schémas cartes internationaux, contrairement à toutes les réalités opérationnelles ? Et l'annonce éventuelle concernant l'exercice du « put » par Visa Europe ne pourrait-elle pas renforcer cette opinion. Pourtant, les travaux de normalisation sur la carte sont très avancés avec notamment avec les standards EPAS et ATICA. Pourtant, avec la réunification Visa, il y a place à la fois pour la coexistence en Europe de schémas carte de crédit internationaux et d'un schéma carte de débit paneuropéen, s'appuyant sur les standards européens, dans une logique de single message. La carte représente près de 50 milliards de transactions en Europe et est largement plébiscitée par les consommateurs, y compris dans le paiement à distance, et même par le commerce, qui demande davantage d'interopérabilité : avec la baisse des interchanges, la carte devient un instrument de paiement attractif, et le moyen d'une interopérabilité en Europe. Mais, il y a un risque majeur : celui d'opposer deux instruments électroniques, l'instant payment et la carte, au risque de déstabiliser les clients et de provoquer une cannibalisation de l'un par l'autre, avec pour corollaire de retirer aux investissements cartes, notamment aux usines de traitement des transactions et aux infrastructures des points d'acceptation, leur base de volume, et donc de rentabilité, pour les commerçants comme pour les banques. Nous ne disons pas qu'il n'y a pas un marché pour des solutions d'instant payment fondées sur le SCT, notamment dans le cas du B2B ou de transferts de fonds, voire pour des règlements à distance, mais fondamentalement, pour le P2P ou le C2B, la convergence avec les mécanismes cartes est à privilégier, contrairement au modèle anglais qui les a opposés. L'instant payment est donc aussi à rapprocher des opérations par carte, qui intègrent le temps réel et les processus d'autorisation, en préalable à leur réalisation, sauront gérer la tokenisation des identifiants, et sont déjà largement diffusées auprès des consommateurs et des commerçants. Les mécanismes de l'instant payment sont très proches du single message pour les transactions par carte, déjà normalisé depuis plus de 40 ans à l'ISO, qui existe déjà, sous diverses formes en Europe, et dont le développement va s'imposer rapidement en France et en Europe pour la carte de débit. Enfin, l'Europe est avec la carte à puce et l'authentification forte, la seule zone sécurisée au plan mondial, surtout après l'échec du liability shift américain sur la carte à puce de début octobre, et c'est donc un actif qu'il faut préserver.